

À une séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville le 6 mai 2019 à 20 heures, étant présents le maire Brent Orr, et les Conseillers, Phillip Holmes, Archie Greer, Colette O'Malley, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour.

(19-05-53) Il est proposé par le Conseiller Greer que les minutes de la réunion du 1^{er} avril soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(19-05-54) Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(19-05-55) Subvention pour la maintenance des chemins locaux

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Electrification des Transports a versé une indemnité de 720 025 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE l'indemnité distribuée à la municipalité concerne l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et comprend les ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par le Conseiller Greer et secondé par le Conseiller Drummond est unanimement résolu d'adopter que la municipalité de Bristol informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Electrification des Transports de l'utilisation de la compensation pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, y compris des ponts sur ces routes pour lesquels la municipalité est responsable conformément aux objectifs du Programme d'entretien des routes locales. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(19-05-56) Il est proposé par le Conseiller Holmes que nous acceptions la candidature de Ken Bernard en tant que nouveau membre du comité d'urbanisme. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(19-05-57) Dérogation mineure

ATTENDU QUE les requérants ont fourni tous les documents requis pour analyser la demande;

ATTENDU QUE le bâtiment existant est situé dans la zone inondable 0-20 ans mais respecte la bande protection riveraine de 15 m;

ATTENDU QUE cette rénovation pourrait potentiellement minimiser les risques de dommages causés par de futures inondations;

ATTENDU QUE l'ajout proposé n'est pas une demande excessive;

ATTENDU QUE le bâtiment existant bénéficie de droits acquis;

ATTENDU QUE le bâtiment n'est pas leur résidence principale;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le Conseiller Drummond d'approuver la demande de dérogation mineure présentée pour le 17 chemin River, permettant ainsi l'ajout Ouest avec une marge latérale de 1.12 m et l'ajout Est avec une marge latérale de 1.86 m. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(19-05-58) Plan Cadastral

ATTENDU QUE le projet de subdivision est situé dans le zonage AG-105 sous la juridiction de la C.P.T.A.Q ;

ATTENDU QUE le lot 5 801 474 (46 chemin Ninth Line) fait droit à l'article 59 de la L.P.T.A.A. puisqu'il se situe dans l'îlot déstructuré #84005-01 où les morcellements sont autorisés sans demande d'autorisation au préalable;

ATTENDU QU' Étienne Robertson, Arpenteur-Géomètre agréé du Québec, propose la création des lots 6 307 421 (4 405.7 m²) et 6 307 422 (910.6 m²) en faveur du 42 chemin Ninth Line, tel que montré à ses minutes n ° 1463, datées du 13 mars 2019 ;

ATTENDU QUE que la parcelle de terrain identifiée comme le lot 6 307 422 est déjà utilisé par le propriétaire du lot 5 801 472 (42 chemin Ninth Line) pour des usages personnels et résidentiels ;

ATTENDU QUE cette subdivision n'aurait aucun impact sur les propriétés voisines ou les activités agricoles du secteur ;

ATTENDU QUE cette subdivision est proposée dans le but de remédier à un empiétement existant d'utilisation de terrain entre voisins et non dans le but de créer un nouveau lot ;

ATTENDU QUE le lot restant 6 307 421 respecterait le règlement de lotissement n ° 313 en termes de superficie, de largeur sur rue et de profondeur moyenne ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le Conseiller Drummond que nous accordions le morcellement du lot 5 801 474 (46 chemin Ninth Line) avec la création des lots 6 307 421 et 6 307 422 en faveur du lot 5 801 472 (42 chemin Ninth Line) conditionnel à ce que les lots 6 307 422 et 5 801 472 soient combinés en une seule propriété suite à l'opération cadastrale, de sorte que le lot 6 307 422 ne puissent pas être vendus séparément. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(19-05-59) Il est proposé par le Conseiller Archie Greer de communiquer avec Hydro-Québec au sujet des dommages importants causés à un ponceau situé à l'intersection du chemin Thorne Lake et du chemin Eighth Line lors du remplacement du poteau hydro # KD8X0X. De plus, demandez à Hydro-Québec de bien ramasser les matériaux qu'ils ont utilisé pour remplacer de nombreux autres poteaux électriques dans la municipalité au cours de l'hiver 2018-2019. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(19-05-60) Il est proposé par le Conseiller Drummond d'embaucher Randy Belsher pour le poste d'opérateur d'équipement / ouvrier au taux horaire de 18,50 \$. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(19-05-61) Il est proposé par le Conseiller Drummond que nous contactions le ministère des Transports concernant le problème de drainage en cours à l'intersection de chemin Bristol et chemin River, qui aurait dû être résolu en avril 2017. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(19-05-62) Il est proposé par la Conseillère Kilgour de maintenir la PPJ dans le réseau Route Verte du Québec accessible uniquement

aux cyclistes et aux piétons et excluant tous les véhicules motorisés, à l'exception de l'Association des conducteurs de motoneiges du Pontiac (PSDA) durant pendant les mois d'hiver. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(19-05-63) Il est proposé par le Conseiller Holmes de contacter Denis Rozon de Timberland Tours pour l'achat d'un laissez-passer familial pour une excursion en traîneau à chiens pour 4 personnes, qui sera vendu aux enchères pour une activité de financement pour la foire du printemps de McDowell. Crd. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

Christina Peck, Directrice Générale

(19-05-64) Il est proposé par la Conseillère O'Malley que les factures totalisant 258 919.67\$ soient payées pour le mois d'avril. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(19-05-65) Il est proposé par le Conseiller Greer d'accepter les états financiers pour le mois de mars. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(19-05-66) Il est proposé par le Conseiller Holmes de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Maire, Brent Orr

Directrice générale, Christina Peck

